



Non paiement des salaires dus depuis 3 mois

Par **DANY BACHELIER**, le **31/08/2009** à **20:14**

Bonjour,

Bonjour,

Je travaille en restauration. La rémunération de mes salaires de juin, juillet et bientôt août n'est toujours pas réglée.

Nous avons, mes collègues et moi, présentés le dossier devant le conseil des prud'hommes. Notre employeur a dit qu'il envisageait un redressement judiciaire.

La réponse reçue est la suivante:

"Le conseil des prud'hommes,

Statuant publiquement, en référé, par ordonnance contradictoire et en dernier ressort,

Prononce la jonction des instances numéros R 09/314 à R09/317 à l'instance numéro R 09/313, ordonne à la société de payer, par provision, les sommes suivantes:"

Ma question est la suivante:

Est ce que l'employeur a une date pour payer ses salaires??? Que doit-on faire comme démarche pour récupérer nos salaires, car on se sent un peu coincé face à tout ça. La réponse a été rendue le 26 août, et depuis, aucuns de nos salaires ont été versés.

Merci d'avance